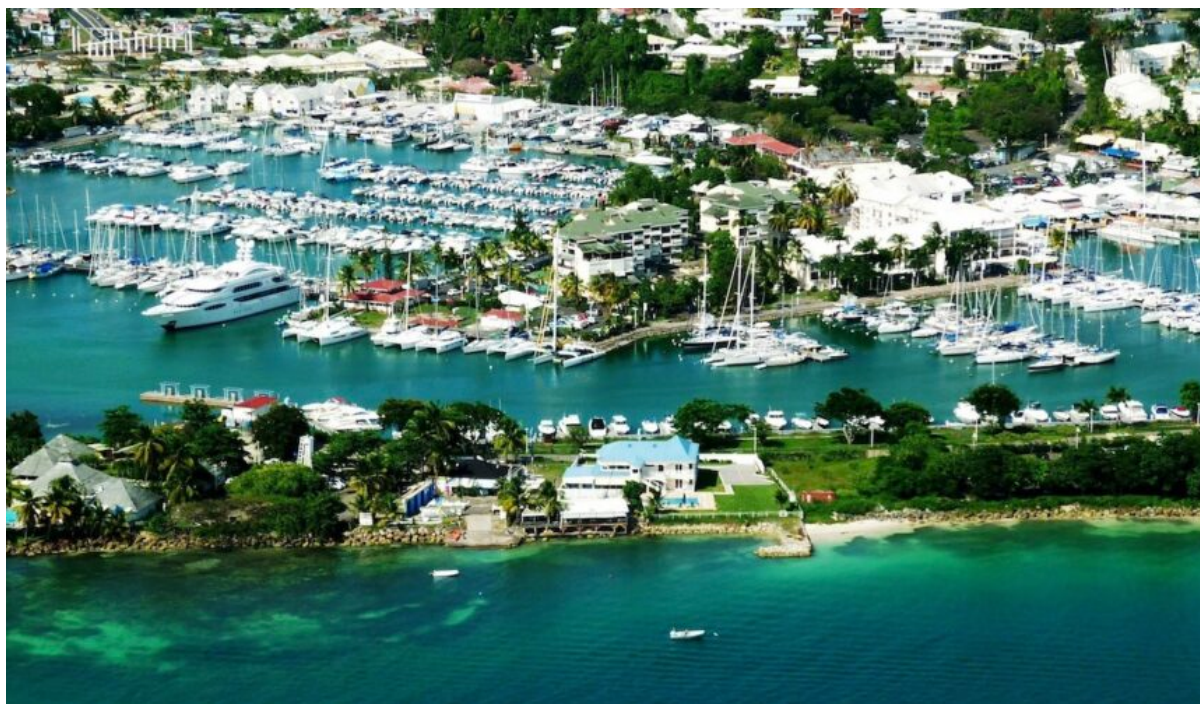


Le devenir de la mer et du littoral intéresse peu les Guadeloupéens

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

7 septembre 2023



Depuis le 25 août et jusqu'au 27 octobre de cette année, la société civile a la possibilité de donner son avis via une plateforme participative sur la stratégie pour la mer et le littoral. Comment la mer, le littoral et leurs ressources seront exploités en Guadeloupe ? *“Une approche purement bureaucrate, parisienne !”* commentait en 2020 l'un des contributeurs qui a donné son avis sur le Document stratégique de bassin des Antilles.

Ils n'étaient que six les contributeurs de Guadeloupe à répondre à l'enquête publique d'alors (2 de Martinique, 2 de Saint-Martin/Saint-Barthélemy, 14 non spécifiés). Et pour l'horizon 2030, on s'achemine donc vers le même désert participatif dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale pour la mer et le littoral version 2.

La Guadeloupe mal partie

L'affaire est mal partie pour la Guadeloupe. L'étape 1 sur 2 a débouché sur la publication de la Stratégie nationale mer et littoral 2030. D'abord, dans ce document de travail de 32 pages publié en août, la Guadeloupe n'est jamais nommément citée. Contrairement à la Martinique (1 fois), la Guyane (3), Mayotte (3), La Réunion (3).

Ensuite, au sein du Conseil national de la mer et des littoraux, l'instance qui dirige la réforme de la stratégie de la mer, la Guadeloupe ne dispose que d'un siège occupé par le conseiller régional Camille Pelage qui brille par son peu de contribution. La Martinique dispose d'un siège, ainsi que Saint-Martin et Saint-Barthélemy. La Guyane dispose de 2 sièges, tout comme Mayotte, la Polynésie, Saint-Pierre-et-Miquelon. La Réunion dispose de 3 sièges. Ces 17 sièges pour les Ultramarins sur un total de 52 membres, constituent 33 % de la représentation. Cette sous-représentation interroge. L'espace maritime français de 10,2 millions de km², est constitué à 97 % des territoires d'Outre-mer.

La planification devra assurer la protection de l'environnement marin et le développement de l'économie maritime

Hervé Berville, secrétaire d'État à la mer

Des enjeux colossaux

Selon le secrétaire d'État à la mer Hervé Berville : *“Des fourchettes de puissance pour l'éolien en mer seront définies par façade maritime, à échéance 10 ans et à horizon 2050. Des zones de protection forte seront mises en œuvre pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité et de compatibilité avec des activités économiques. Dans un contexte de multiplication des activités en mer, de crise énergétique et d'urgence climatique”*. Ce dernier poursuit : *“La planification en mer dont j'assure la coordination devra répondre aux enjeux majeurs que connaissent aujourd'hui nos mers et nos littoraux, tout en assurant la protection de l'environnement marin et le développement de l'économie maritime”*.

Le pays s'oriente vers des objectifs de conservation de la biodiversité et de neutralité carbone. Quatre piliers guident cette initiative : la neutralité carbone, la biodiversité, l'équité, et l'économie. Les territoires d'Outre-mer, riches d'une biodiversité exceptionnelle, sont concernés. La stratégie se déploie autour de 18 objectifs clés. Ceux-ci ciblent de façon spécifique les besoins et les particularités des Outre-mer.

Parmi ces objectifs, le suivi de l'état des mangroves et des récifs coralliens ainsi que le renforcement des mesures de lutte contre le chlordécone et les sargasses, et la lutte contre les décharges littorales. L'adaptation aux effets du changement climatique et l'évolution du trait de côte sont également des enjeux essentiels, avec la recommandation de créer des pôles d'excellence de recherche pour chaque territoire. L'objectif 7 envisage la promotion de l'innovation technologique et numérique pour des activités plus performantes et un meilleur partage des connaissances, tandis que l'objectif 9 se concentre sur le développement de formations adaptées pour renforcer l'emploi maritime en Outre-mer. Un catalogue ambitieux de préconisation qui situe bien l'ampleur des enjeux.

| Du concret pour l'Hexagone

Deuxième puissance maritime mondiale après les États-Unis, la France compte plus de 500 000 emplois attachés à la mer, si on y inclut le tourisme littoral. L'économie maritime ce sont des industriels, des armateurs, des pêcheurs, des aquaculteurs, des entreprises touristiques, des compétiteurs professionnels de la voile, des plaisanciers, des océanologues, des enseignants, des assureurs, des banquiers, des fonctionnaires, des bénévoles, des amoureux de la mer et du littoral, etc. *“Le secteur maritime français fournit plus de travail que le secteur bancaire ou l'industrie automobile”* insiste le ministère de la Mer. Et les responsables publics se projettent vers un avenir au fort potentiel d'industrialisation, de création d'emplois nouveaux et localisés, dans la construction navale, les activités portuaires ou encore les énergies marines.

| Des promesses pour l'Outre-mer

L'objectif 16, spécifiquement dédié aux Outre-mer, entend accompagner le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée selon les atouts de chaque territoire. Une feuille de route pour une économie bleue durable devrait être élaborée d'ici fin 2023. Cette initiative devrait renforcer la protection de l'environnement ultramarin, notamment des écosystèmes remarquables comme les récifs coralliens et les mangroves, et à protéger 100 % des récifs coralliens d'ici 2030. De plus, ce même objectif prône la promotion des activités nautiques et de plaisance durable, le développement d'un tourisme durable axé sur le patrimoine naturel et culturel local, et le renforcement des infrastructures portuaires et des navires de pêche.

Enfin, la stratégie envisage de mettre en place une économie bleue durable et d'améliorer les connaissances sur le milieu marin. La création d'observatoires locaux spécifiques et les échanges d'expériences avec les voisins des bassins maritimes sont encouragés pour enrichir la compréhension et la gestion de l'espace maritime. Bref, des projets, mais peu de réalisations concrètes.

Place à la parole du public

Le secrétaire d'État chargé de la mer Hervé Berville, lors de son déplacement en Bretagne les 7 et 8 septembre, a présenté la version 2 de la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML). Qui couvre 2023 à 2029. Le gouvernement consulte depuis février 2023 des représentants des collectivités territoriales, des usagers de la mer, des syndicats et des ONG. *“Nous avons engagé un travail de concertation avec tous les acteurs locaux pour répartir au mieux tous les usages maritimes : les énergies marines renouvelables, la pêche, l'aquaculture, la protection des espaces, la plaisance, le transport”* a-t-il promis en insistant sur l'instruction donnée aux préfets de lancer ce travail de concertation et planification. Pour l'heure, les représentants de l'Outre-mer sont peu visibles et peu audibles. La balle est dans leur camp et dans celui des citoyens guadeloupéens. Surtout ceux dont les secteurs d'activité sont concernés.